

AUTORISATION DE PRISE DE VUE ET D'EXPLOITATION DU DROIT A L'IMAGE

Pour ses besoins de communication, internes et externes, la société NOM DE VOTRE SOCIETE souhaite réaliser un film pour (préciser ici l'objectif de votre film et le mode de diffusion prévu). C'est dans ce cadre que les prises de vue de ce JOUR ET DATE réalisé au LIEU DE TOURNAGE est réalisée avec la participation de :

NOM DE LA PERSONNE FILMEE qui habite ADRESSE, numéro de téléphone XX XX XX XX XX.

La réalisation de ce film a été confiée à la société REFLEX VIDEO, représentée par Mr Querbouët Nicolas, dont le siège est situé actuellement au Chemin le Pré Candu 74130 Entremont.

Le film sera exploité et utilisé directement par VOTRE SOCIETE, L'ADRESSE DE VOTRE SOCIETE.

En signant le présent document, NOM DE LA PERSONNE FILMEE autorise la société VOTRE SOCIETE à utiliser son image et son nom dans ce film. Conformément aux dispositions relatives au droit à l'image et au droit au nom, il autorise la société VOTRE SOCIETE à fixer, reproduire et communiquer au public le film réalisé à partir des séquences réalisées lors de cet entretien filmé.

Les séquences filmées seront exploitées et utilisées directement par VOTRE SOCIETE et pourront aussi être exploitées et utilisées par la société REFLEX VIDEO, sous toutes formes et tous supports connus et inconnus à ce jour, dans le monde entier, pendant une durée de dix ans, intégralement ou par extraits et notamment pour la réalisation d'un film PRECISER ICI L'OBJET DU FILM REALISE, JUSTIFIANT CETTE AUTORISATION, TOUT EN PERMETTANT A CETTE AUTORISATION D'ETRE VALABLE POUR UN AUTRE MONTAGE DES SEQUENCES FILMEES.

Les sociétés VOTRE SOCIETE et REFLEX VIDEO, bénéficiaires de l'autorisation, s'interdit expressément de procéder à une exploitation des séquences filmées susceptible de porter atteinte à la vie privée ou à la réputation des personnes filmées, ni d'utiliser les séquences filmées, dans tout support à caractère pornographique, raciste, xénophobe ou toute autre exploitation préjudiciable.

En signant ce document, NOM DE LA PERSONNE FILMEE se reconnaît être entièrement rempli de ses droits et il ne pourra prétendre à aucune rémunération pour l'exploitation des droits visés aux présentes. Il garantit aussi qu'il n'est pas lié par un contrat exclusif relatif à l'utilisation de son image ou de son nom.

Bon pour acceptation des présentes conditions, le JOUR ET DATE :

NOM DE LA PERSONNE FILMEE (mention manuscrite « Lu et approuvée » et signature)